

Bulletin d'histoire politique

La formation disciplinaire dispensée en histoire par les facultés des sciences de l'éducation

Jacques Rouillard



Volume 22, Number 3, Spring-Summer 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1024163ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1024163ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Rouillard, J. (2014). La formation disciplinaire dispensée en histoire par les facultés des sciences de l'éducation. *Bulletin d'histoire politique*, 22(3), 318–321.
<https://doi.org/10.7202/1024163ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2014

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La formation disciplinaire dispensée en histoire par les facultés des sciences de l'éducation

JACQUES ROUILLARD

Département d'histoire, Université de Montréal

À son assemblée départementale du 6 décembre 2014, les professeurs et étudiants du département d'histoire de l'Université de Montréal ont rejeté à l'unanimité la proposition de la Faculté des sciences de l'éducation de réduire la formation disciplinaire des futurs enseignants en histoire. La Faculté arguait la nécessité d'un stage d'enseignement de trois crédits supplémentaires pour réduire d'un cours la formation au département d'histoire. Le minimum obligatoire de cours à suivre pour les futurs enseignants passait de 10 à 9 cours. En 2008, le département avait déjà été contraint de réduire la formation disciplinaire après l'adoption, deux ans plus tôt, du nouveau programme de formation des maîtres au secondaire qui liait l'histoire à l'éducation à la citoyenneté. La Faculté d'éducation est revenue à la charge en janvier dernier en précisant que nous n'avions pas le choix. Selon les règles établies par le ministère de l'Éducation, c'est à la Faculté d'éducation de déterminer le nombre de crédits de formation de ses étudiants et le rôle des départements consiste uniquement à préciser le choix des cours offerts.

La critique du programme d'enseignement de l'histoire approuvé en 2006 pour les écoles secondaires du Québec a surtout porté sur les orientations du programme d'enseignement d'histoire nationale. En novembre 2013, devant la controverse soulevée par ce programme, le ministère de l'Éducation a formé un comité consultatif et proposé un document de consultation pour le renforcement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire¹. Pour ouvrir la discussion, le document relève, entre autres, que le programme actuel propose d'enseigner la dis-

cipline historique non pour elle-même, comme science, mais de subordonner son enseignement à un projet externe, soit l'éducation à la citoyenneté². En outre, cet enseignement de l'histoire définie par l'approche des compétences ne proposerait pas de « récit globalement intelligible, pourvu d'une trame narrative³ ».

Même diagnostic en décembre dernier de l'Institut d'histoire de l'Amérique française qui est l'organisation la plus représentative des historiens du Québec : il s'inquiétait que la discipline historique « soit instrumentalisée » au profit de la formation citoyenne et regrettait qu'à l'origine, les historiens aient peu participé à la conception du programme au profit des spécialistes de la pédagogie⁴. Il souhaitait que le programme d'histoire au secondaire comporte un meilleur équilibre entre la connaissance des faits et les compétences pour l'enseigner. Il aurait pu ajouter à son évaluation que l'adoption du programme d'enseignement de l'histoire en 2006 a eu pour conséquence un rétrécissement dans les universités québécoises de la formation disciplinaire des futurs enseignants. Comme nous le verrons, l'éducation en histoire a été comprimée au profit de la formation en didactique et en psychopédagogie.

Rappelons qu'en 1994, le gouvernement du Québec a confié aux facultés d'éducation des universités les programmes de formation des enseignants au secondaire. Les programmes comportaient désormais des études de quatre années, deux années (6ocr.) étant réservées à la formation disciplinaire (histoire et géographie dans le cas du profil univers social) et deux autres (6o cr.) à la formation pédagogique qui inclue des stages d'enseignement. C'en était fini de la possibilité d'enseigner dans les écoles secondaires pour les étudiants ayant complété une majeure ou un baccalauréat en histoire suivi d'une année de formation en psychopédagogie. C'est le programme ce que j'ai personnellement suivi à l'Université Laval dans les années 1970.

La mainmise des facultés d'éducation sur la formation des futurs enseignants a permis aux didacticiens des ces facultés, à tout le moins pour ceux responsables du programme avec concentration univers social (histoire et géographie), de largement déterminer le contenu du programme en histoire adopté en 2006. Ce qu'on réalise moins, c'est que ces didacticiens ont élargi l'espace attaché à la didactique de l'histoire dans le programme de formation des futurs enseignants.

On le constate en prenant connaissance du nombre de crédits disciplinaires alloués à l'histoire et à la géographie dans les principales universités québécoises. Les programmes disciplinaires d'univers social à l'UQAM et à l'Université de Sherbrooke ne comptent plus que 54 crédits et celui de l'Université de Montréal, 57 crédits. L'Université Laval fait exception, le programme a conservé 60 crédits. Quand on jette un coup d'œil au nombre minimal de cours disciplinaires exigé en histoire, ils sont de 9 à l'Université

de Montréal, 10 à l'Université de Sherbrooke, 11 à l'UQAM et 14 à l'Université Laval. C'est très peu, le rapport Lacoursière en 1996 sur l'enseignement de l'histoire recommandait au moins 60 crédits de formation uniquement en histoire. Parmi ces cours, l'histoire nationale tient la portion congrue même si le nombre d'heures d'enseignement qui lui est consacré a augmenté au programme des écoles secondaires : deux cours d'histoire du Québec/Canada à l'Université de Sherbrooke, trois à Laval et à Montréal, quatre à l'UQAM.

Nos collègues des facultés d'éducation plaident que la formation des futurs enseignants exige toujours plus de crédits de formation professionnelle à l'enseignement. Ce savoir comprend des cours spécialisés en didactique de l'histoire dont le nombre est devenu important au baccalauréat en enseignement de l'univers social. L'Université de Montréal est à l'avant-garde avec quatre cours obligatoires de didactique de l'histoire et de l'univers social. C'est même cinq cours si on ajoute celui de didactique de la géographie et du monde contemporain⁵. À l'UQAM et à Sherbrooke, les mêmes programmes prévoient trois cours obligatoires de didactique de l'histoire, deux à l'Université Laval. C'est un socle impressionnant de formation didactique, notamment à l'Université de Montréal : quatre cours obligatoires alors que la formation minimale disciplinaire en histoire se limite à neuf cours. Comment peut-on consacrer autant de cours de didactique sans éviter la répétition ? Comment attacher autant d'importance au comment enseigner par rapport à quoi enseigner ?

À l'Université de Montréal, la réponse se trouve énoncée dans les quatre objectifs de la concentration univers social qu'on retrouve sur le site du programme de la Faculté des sciences de l'éducation⁶ :

- comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes à l'univers social ;
- d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement ;
- d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines ;
- de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Deux des quatre objectifs sont directement liés aux principes accompagnant le nouveau programme d'histoire adopté en 2006. On laisse une moitié de phrase à l'acquisition des savoirs disciplinaires. Dans la formation des futurs enseignants, les connaissances historiques deviennent secondaires par rapport aux principes qui doivent guider le nouveau

programme. Le contenant du programme devient plus important que son contenu. Alors se pose la question : comment peut-on enseigner ce qu'on connaît mal et intéresser des étudiants ? Le danger, c'est que les enseignants collent à un manuel, deviennent répétitifs et se désintéressent de leur matière. C'est même contraire à la philosophie du nouveau programme qui ambitionnait que l'histoire devienne une matière dynamique, interrogeant les réalités sociales et évoluant en lien étroit avec le présent.

La place très importante accordée à la didactique de l'histoire dans la formation des enseignants renforce la critique voulant que le programme adopté en 2006 ait placé l'histoire au service d'une vision idéologique de l'organisation de la société. Comme l'indique la présentation de la discipline, son objectif principal consiste à renforcer l'adhésion aux valeurs démocratiques, au vivre ensemble collectif et à la pluralité de la société québécoise⁷. Il est ironique de constater que la présentation du programme veuille dépasser l'enseignement de l'histoire qui valorisait au XIX^e siècle l'identité nationale et un ordre social et politique par un nouveau programme qui se donne aussi comme mission de célébrer un système politique en développant une « éthique citoyenne⁸ ». Je veux bien que notre système démocratique soit la meilleure forme de gouvernement, mais je rechigne à lui attacher l'histoire comme faire-valoir. Et je n'apprécie pas non plus qu'on insiste pour inculquer aux futurs enseignants les valeurs et les principes qui guident ce programme au point où leur formation historique devient étriquée.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Document de consultation. *Pour le renforcement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, novembre 2013, 23p.
2. *Ibid.*, p. 7.
3. *Ibid.*, p. 8.
4. Avis de l'Institut d'histoire de l'Amérique française dans le cadre de la consultation « Pour le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire », 22 décembre 2013, <http://histoireengagee.ca>.
5. Il y a même en plus deux cours de didactique de l'enseignement du français.
6. Université de Montréal, Faculté des sciences de l'éducation, Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire (en ligne).
7. Ministère de l'Éducation, du sport et Programme de formation de l'école québécois, 2^e cycle, *Histoire et éducation à la citoyenneté*, p. 1.
8. *Idem*.